



**Ville d'Isbergues**

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

**A 2024-288**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

**ARRETE DU MAIRE**

**portant sur**

**l'autorisation d'occupation du domaine public  
93 rue Roger Salengro, du 7 juillet au 7 août 2024 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la demande en date du 2 juillet 2024 de Monsieur Nicolas Hellebois domicilié 93 rue Roger Salengro à ISBERGUES (62330),

**Considérant**, qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de toiture sur l'habitation située 93 rue Roger Salengro à ISBERGUES,

**Considérant**, que ces travaux seront réalisés du 7 juillet au 7 août 2024 inclus par l'entreprise FRANCE ECO CONSTRUCTION, 25 rue de Pernes à LILLERS (62190).

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'installation d'un échafaudage est autorisée du 7 juillet au 7 août 2024 inclus, face à l'habitation située 93 rue Roger Salengro à Isbergues (62330) pour l'exécution des travaux susmentionnés.

**Article 2** : Le présent arrêté ne dispense pas le pétitionnaire de l'obtention du permis de construire ou d'une déclaration préalable. Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

**Article 3** : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 4** : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le

Le Maire,

David THELLIER

Publié le